

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Programme de démoustication expérimentale de la Camargue.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Camargue une subvention de 41 024 € pour la poursuite et le suivi d'une expérimentation de lutte alternative contre les moustiques (pièges CO²) au Sambuc,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention entre le Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Camargue dont le projet est joint au rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**